

Championnat Départemental ÉCO RESPONSABLE 2023-2024

Jeunes et Vétérans

Minibad, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors

Et Vétérans

Le championnat départemental éco responsable Jeunes et vétérans se déroulera selon les règles officielles de la FFBA D et le règlement général des compétitions.

N° d'autorisation :

Lieu :

Gymnases Jean Roblin et intercommunal de CHÂTILLON SUR
LOIRE Rue Jean ZAY
45360 CHATILLON SUR LOIRE
(Voir annexe - accès au gymnase)

Planning et Horaires :

Date limite d'inscription : 22 décembre 2023

Tirage au sort : 27 décembre 2023

Date de la compétition : 20 et 21 janvier 2024

CPPH : 21 décembre 2023

Compétition :

- samedi à partir de 08h30 en simple dame, simple homme et l'après-midi les doubles Mixtes ;

- dimanche à partir de 8h00 en double dames et double hommes jusqu'aux finales.

Accueil à partir de 8h00 le samedi et 7h30 le dimanche.

Juge arbitre et organisateur de tournoi:

Le juge arbitre de ce tournoi sera Bruno FOUASSIER.

Les juges arbitres adjoints seront Claire CALVET et Nicolas CHALOINE.

Les GEO seront Eric RUDOWSKI et Myriam CHALOINE.

Tableaux :

Séries : Minibad, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Vétérans.

Tableaux : simple dame, simple homme, double mixte, double dame et double homme.

Possibilité de s'inscrire sur trois tableaux. Sauf Minibad et Poussins, simples uniquement.

Les phases finales des simples et doubles mixtes sont susceptibles d'être jouées le Dimanche. Les finales seront arbitrées selon la disponibilité des arbitres dans la salle. Les matchs seront joués suivant les règles officielles de la FFBaD.

Récompenses :

Répartis sous forme de lots récompensant les finalistes et vainqueurs de chaque tableau.

Inscriptions :

Les inscriptions se feront par **BADNET** avec règlement possible par badnet, virement ou chèque (ordre : BCCL45) au plus tard le **5 Janvier 2024** :

[Eric RUDOWSKI](#)

15 rue du 19 mars 1962

45360 CHATILLON SUR LOIRE

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre sur Badnet.

Les joueurs pourront s'inscrire sur les 3 tableaux. Sauf Minibad et Poussins, simples uniquement.

Montant d'inscription : 10€ le tableau, 15€ pour deux tableaux et 20€ pour trois tableaux.

Aucun remboursement ne sera possible après le tirage au sort.

Tout forfait devra être justifié au plus tard 5 jours après la compétition auprès de la ligue du centre val de Loire à l'adresse suivante :

6 bis, rue des Urbets

18000 BOURGES

secretariat@badmintoncvl.fr

Dans le cas contraire, le joueur s'expose aux sanctions de la Fédération Française de Badminton.

Contact :

nicolas_chaloine@yahoo.fr - 06 34 87 24 71

Volants:

Les volants seront à la charge des joueurs à parité, sauf pour les finales où ils seront fournis.

Tous les volants plumes homologués par la FFBaD sont autorisés.

En cas de litige, les volants suivants seront utilisés:

- Plumes BABOLAT 4.

Restauration :

Un point de vente sera présent sur le tournoi où vous pourrez vous restaurer (sandwichs, boissons...).

Déroulement des matchs :

Les matchs se dérouleront suivant le règlement FFBad et le règlement particulier. Les matchs seront en auto-arbitrage, sauf les phases finales suivant la disponibilité des arbitres. Chaque joueur doit se présenter au moins une heure avant son premier match à la table de marque.

Qualifications :

En benjamin et minime, les deux finalistes de chaque tableau de simple ainsi que les vainqueurs de chaque tableau de doubles seront qualifiés pour le Championnat de Ligue Jeunes qui auront lieu le 17-18 février 2024 à Orléans. Il en est de même pour le vainqueur du tableau de simple en cadet et junior.

En cas de désistement une liste d'attente sera réalisée parmi les finalistes, demi-finalistes et quart-finalistes. La liste des qualifiés sera validée par le Comité Départemental. Tout joueur ou joueuse qualifié(e) en simple pour le championnat de ligue peut faire le double avec le partenaire de son choix (qualifié ou non en simple).

Les Minibad et poussins n'ont pas besoin de se qualifier pour participer au Championnat de Ligue.

Règlement Championnat Départemental ÉCO RESPONSABLE jeunes et vétérans des 20 et 21 janvier 2024

1. Le tournoi est autorisé sous le n° (en cours).
2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD.
3. Tous les joueurs inscrits au tournoi adhéreront à ce règlement.
4. La compétition est ouverte à tous joueurs français licenciés à la FFBaD dans un club du comité 45 en minibad, poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors, vétérans, et posséder sa licence le jour du tirage au sort.
5. Le logiciel utilisé sera : BADNET et le tournoi sera placé sous l'autorité du Juge Arbitre Bruno FOUASSIER. Ce dernier prendra les décisions concernant toutes requêtes faites par un joueur et sa décision sera sans appel.
6. La date limite d'inscription est fixée au **21 décembre 2023**, date de réception.
7. Les joueurs sont autorisés à s'inscrire sur 3 tableaux (sauf minibad et poussins uniquement en simple) dans leur catégorie (pas de sur classement possible).
8. Le montant des droits d'engagement est fixé à 10€ le tableau, 15€ pour deux tableaux et 20€ pour trois tableaux.
9. Les joueurs mineurs devront être accompagnés d'un(e) responsable majeur(e) nommé(e) par leur club ou disposant d'une autorisation écrite des parents.
10. Pour tous les tableaux, les simples et les doubles seront organisés par poules, dans la mesure du possible, puis par élimination directe en phase finale. En cas de forte participation dans une catégorie, le Comité Départemental se réserve le droit de l'organiser en élimination directe.
 - a. En cas de faible participation, le Comité Départemental se réserve le droit d'annuler certains tableaux.
11. Les joueurs qualifiés d'office pour la Ligue sont susceptibles de ne pas participer à la phase qualificative et d'être directement inscrits dans la phase finale.
12. Les minibad et poussins joueront sur des terrains adaptés à cette catégorie.
13. Les vétérans seront séparés par catégories V1/V2-V3/V4 et plus ou regroupés. Ils seront dans la mesure du possible séparés également par classement : D8 et plus / D9 et moins. Un vétéran peut se surclasser (s'inscrire dans une catégorie plus jeune que la sienne).
14. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra faire appel au Juge-arbitre qui désignera un arbitre si nécessaire.
15. Le remboursement des frais d'inscription des joueurs se fera dans les conditions suivantes :
 - a. - avant tirage au sort si le comité d'organisation est prévenu;
 - b. - après tirage au sort, le remboursement sera possible uniquement sur présentation d'un certificat médical le jour de la compétition.
 - c. La date du tirage au sort est fixée au **27 décembre 2023**.
16. Un échéancier prévisionnel sera affiché à titre informatif seulement, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.

17. Les horaires indiqués sont impératifs. Tout joueur non présent sur le terrain désigné 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge arbitre. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.
18. Tout joueur devant s'absenter temporairement devra avertir la table de marque, après avoir vérifié qu'il ne joue pas les matchs suivants, en cas d'absence il risque l'exclusion du tableau.
19. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Nous rappelons qu'il est interdit de quitter le terrain pendant le match.
20. Les volants en plume seront obligatoires. Les volants de matchs sont à la charge des joueurs à parité. En cas de litige les volants retenus sont :
 - a. - Plumes : BABOLAT 4.
 - b. Ces volants seront disponibles à la vente pendant la durée du tournoi auprès du comité d'organisation.
21. Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement, à compter de l'appel du match, pour démarrer celui-ci.
22. Le temps de repos entre deux matchs pour un même joueur est de 20 minutes. Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur le terrain.
23. Le classement CPPH pris en compte est celui à la date du [21 décembre 2023](#).
24. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, ou accidents.

Le comité d'organisation du BCCL45.